

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	12 h. 38 <sup>m</sup> matin.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 h. 55 <sup>m</sup> soir.	2 h. 37 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.
10 h. 47 <sup>m</sup> »	5 h. 45 <sup>m</sup> »	7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 27 <sup>m</sup> »	9 h. 55 <sup>m</sup> »	—	4 h. 44 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	2 h. 30 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Après les *Mystères de Montroyal*, nous donnerons en feuilleton les

## COUPS DE FOUDRE

PAR M. CHARLES FRED  
œuvre palpitante d'intérêt.

Cahors, le 25 Novembre.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 novembre.

La Chambre adopte un crédit supplémentaire de 440,000 francs pour les victimes du Deux-Décembre.

M. Lepère dépose son projet relatif à la réforme judiciaire.

DISCUSSION DU BUDGET DE L'INTÉRIEUR.

M. de Soland présente un amendement tendant à augmenter le traitement du personnel des préfectures.

M. Fallières ne peut pas accepter maintenant ce surcroît de dépenses.

M. de Soland retire son amendement.

De nombreux chapitres sont adoptés.

L'orateur préconise le respect de la race arabe.

M. Thompson repousse l'amendement de M. Ballue et soutient que le meilleur moyen d'assurer la sécurité est de faire pénétrer l'élément français dans le pays.

M. Fallières dit que le projet de colonisation actuel est de permettre aux colons de s'établir plus facilement.

M. Ballue retire son amendement.

Les autres chapitres du budget de l'intérieur

sont adoptés.

Le chapitre 24 du budget de l'agriculture, qui avait été réservé, est adopté.

## Revue des Journaux

Le *Temps*, on croyait naguère que tout déficit serait évité en faisant simplement usage des crédits non employés évalués à 153 millions. Puis on a reconnu que ces reports atteindraient tout au plus 60 millions. On restait ainsi en face d'une insuffisance de 93 millions : c'est de celle-là que la commission s'est surtout occupée. Mais, si nous avons bien compris M. Hérisson, ces 93 millions menagent de se grossir singulièrement, et voici comment :

En dressant le budget extraordinaire de 1883, on n'aurait oublié qu'une chose, en effet : c'est d'y inscrire toutes les dépenses. Le fait peut paraître surprenant ; mais ce budget extraordinaire de 1883 aura voulu pleinement justifier son nom.

La seule dépense qu'il ait prévue pour exécution des chemins de fer déjà commencés monte à 289 millions et demi : or, M. Hérisson a déclaré, hier, que, de ce seul chef, il faudrait compter sur une somme de 583 millions et demi, dont il a donné le détail. Pas une ligne nouvelle, bien entendu, dans le nombre : il ne s'agit absolument que de crédits affectés aux lignes pour lesquelles les chantiers sont installés. Elles embrassent une longueur totale de 5,594 kilomètres.

Ainsi, pour continuer seulement ce qui est commencé, il manque au budget de 1883 la bagatelle de 294 millions.

Cette révélation nous trouve désarmés. Il y a quelques jours, près de cent millions de mécompte ; aujourd'hui, près de trois cents, indépendamment des cent premiers : nous nous inclinons. Il nous sera peut-être permis, toutefois, de souhaiter que nos finances ne soient pas mises longtemps à de telles épreuves : leur bon renom n'y résisterait pas.

Comment faire face à toutes ces charges ? La commission du budget a paru accablée. Elle avait formé les plus belles résolutions du monde ; on n'aurait

point recouru à la dette flottante ; un léger ralentissement des travaux suffirait ! Toutes ces illusions se sont évanouies.

Et, d'abord, en ce qui concerne les 93 millions qui manquent au budget, — nous parlons du budget tel qu'il a été dressé, — ce sera la dette flottante qui les supportera. « La situation est tellement engagée, a dit M. Ribot, qu'on se trouve en présence d'obstacles insurmontables. » Un membre de la commission, M. Hugot, a vainement persisté à demander que les travaux fussent réduits et proportionnés aux ressources : il n'a trouvé qu'une voix pour appuyer sa motion.

Honneur au courage malheureux ! « Tout en gardant son opinion personnelle sur les avantages que présenterait une réduction des crédits, » M. Ribot l'a repoussée, « pour ne pas créer d'embarras au gouvernement. » Mais la dette flottante n'est-elle pas, elle aussi, un embarras ? L'honorable rapporteur général du budget n'y a plus sur le moment, songé. Entre tant de maux on ne sait plus que choisir. La dette flottante devient la planche du salut. Encore une fois, inclinons-nous.

Voilà donc le budget officiel en équilibre ; mais l'autre ? Si, pour continuer seulement, en 1883, les lignes commencées, il faut 583 millions 1/2, et si notre budget extraordinaire ne compte que 289 millions 1/2, avec quelles ressources subviendra-t-on à la différence ? Où prendre les 294 millions qui ont été oubliés ?

La République française accuse le cabinet du 26 janvier d'être la cause du mouvement royaliste ; elle croit que les divisions républicaines y sont aussi pour quelque chose ; mais elle estime que le cabinet actuel n'a pas à payer les dettes des vainqueurs du 26 janvier. Son libéralisme n'ira plus jusqu'à laisser menacer l'existence de la République. Les légitimistes ont manqué l'occasion. Qu'ils ne s'en plaignent pas, car, suivant un mot célèbre, c'eût été comme en 1873, de voir leurs prétentions, les chassapots seraient partis tout seuls.

Le *Journal des Débats*, après M. Léon Say, signale l'esprit de dénonciation surexcité par l'envie et la tolérance, ou plutôt l'acceptation par l'opinion des habitudes de fraude vis-à-vis de l'Etat, comme-pouvoir atteindre, dans une certaine

mesure, les services publics et le crédit.

Le *Parlement*. — Le nouveau préfet de la Seine, M. Oustry, paraît avoir vite subi la contagion du fanatisme borné qui règne en maître au pavillon de Flore. Avant même d'y avoir été invité par aucune suggestion de son conseil, il vient de solliciter l'allocation d'un crédit extraordinaire pour faire enlever des cimetières de la ville les emblèmes religieux. Si M. Oustry a voulu, par cet excès de zèle, désarmer la réserve défilante avec laquelle on l'accueillait à son nouveau poste, il y a quelques jours, nous ne saurions trop blâmer cet acte de détestable faiblesse. S'il a agi dans la sincérité de sa conscience, et croyant remplir son devoir d'administrateur, nous n'hésitons pas à le considérer comme un agent peu fidèle de la politique de conciliation et de sagesse que le gouvernement qui l'a nommé n'a pas dû, sans doute, manquer de lui conseiller.

C'est avec humiliation et tristesse que nous voyons, chaque jour, ces nouvelles compromissions ou ces nouvelles complicités avec l'esprit d'irrégularité sectaire qui tend à nous envahir. Nous ne cesserons de dénoncer les graves dangers auxquels il nous conduit. Il y a huit jours à peine, un ancien préfet de police venait exprimer à la tribune son regret d'avoir participé à l'exécution des décrets, dont le but lui paraît, aujourd'hui, avoir été dépassé. Tous les esprits un peu clairvoyants reconnaissent, en effet, qu'on ne trouble pas impunément la paix religieuse, et que l'agitation anticléricale poursuivie avec tant de fracas n'a fait que rendre plus profondes encore des divisions qu'on croyait effacer.

## Informations

Londres, 22 novembre.

On a arrêté hier à Dublin trois féniens soupçonnés d'être les véritables auteurs de l'assassinat de M. Bourke et de lord Frédéric Cavendish.

Aussitôt des placards ont été posés sur les murs du palais de Westminster déclarant que,

à la besogne.

L'ouverture s'agrandit peu à peu sous les coups reboulés que le vieillard portait au mur ; de l'intérieur, on travaillait avec une même ardeur, et bientôt... bientôt l'œuvre de la délivrance sera accomplie !

X

### JUGEMENT ET EXPIATION

De longues heures se sont encore passées depuis que le juge avait chassé le criminel dans la nuit du caveau.

La lumière s'est éteinte... Une nuit profonde, horrible, couvre tout le souterrain.

Déjà sans doute le caveau est devenu un tombeau pour les deux malheureux, pour l'assassin, comme pour le fils de sa victime : car un silence sépulcral règne partout.

Souhait un bruit étrange se fait entendre au dehors ; et faiblement, d'une manière sensible pourtant, des coups sourds retentissent à travers l'espace sonore.

Non ! tout n'est point disparu de ce caveau, car quelque chose s'agit.

Hubert est assis sur une pierre.

A la dernière lueur projetée par la lanterne, il avait arrangé le lieu qui devait être son tombeau.

Il a mis la lettre de son père dans la poche de côté de son habit, et, sur une pierre plus élevée que celle qui lui sert de siège, il a posé l'urniforme de son père, contre lequel il appuie sa poitrine.

(1 suivre)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT  
(132) du 25 Novembre 1882.

## LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Saisi d'effroi, Jost plongeait son regard dans l'abîme et recula épouvanté.

Mais bientôt il reprit courage et chercha de quelle manière il pourrait opérer avec sécurité cette descente d'une trentaine de pieds, le long de cette espèce de mur vertical.

A mesure qu'il sondait l'espace, son visage prit une expression plus calme, et bientôt il poussa un cri de joie et remercia avec effusion le Seigneur qui avait fait un miracle en ce lieu.

Depuis la période de temps qui s'était écoulée depuis les années d'enfance de Jost, jusqu'à l'époque à laquelle se passe ce récit, de profondes modifications s'étaient produites de ce côté des ruines de Montroyal comme ailleurs.

De gros blocs de pierres s'étaient détachés du sommet de la montagne, ainsi que des arêtes, et avaient roulé dans l'abîme.

Une des arêtes était toute déchaînée, et, à sa grande joie, Jost vit qu'il s'était fait de ce côté comme une sorte d'escalier conduisant à la porte murée.

Se recommandant à la protection divine et s'appuyant sur sa pioche, il commença avec précaution la descente.

Il est vrai qu'à chaque pas qu'il faisait, des pierres se détachaient, se précipitant dans l'abîme où elles pouvaient l'entraîner.

Cependant la base était solide.

Il s'en assura d'abord à l'aide de sa pioche, de sorte qu'il descendit sans trop grande difficulté.

Enfin !... Enfin !... Jost a atteint le socle prédominant tant désiré et il sent une base solide sous ses pieds.

Il reprend haleine et, au bout d'un moment, il ôte résolument sa blouse et se met à l'œuvre.

Une muraille peu épaisse le sépare du caveau.

— Je ne me suis point trompé, et si telle est la volonté de Dieu, pensa le digne vieillard, je sauverai ces deux hommes s'ils sont encore en vie.

Cette pensée et le souvenir de son enfant qu'il revoit le suppliant de délivrer son bien-aimé, centuplent ses forces.

Le fer s'enfonça dans la pierre et le mur s'ébranla ; les pierres tombent les unes après les autres aux pieds du vieillard ; les coups se succèdent rapidement et en peu de temps on eût pratiqué un assez grand trou dans le mur.

Il s'arrêta un moment et prêta l'oreille : de l'intérieur Jost croyait entendre comme un vague bruit de coups.

— Quel bonheur ! Je ne me suis point trompé ! Ils sont bien là... ils sont encore en vie !...

Il passa alors la partie supérieure de son corps dans l'ouverture qu'il venait de faire, et

approchant autant qu'il lui fut possible sa tête d'une fente pratiquée entre deux pierres, il cria de toutes ses forces :

— Courage !... Courage !... la délivrance est proche !...

Et de l'intérieur il entendit clairement le nom : Grates ! Grates !... et les coups recommencèrent sous les ruines, plus fréquents, plus forts.

Jost ne put se contenir plus longtemps.

Il avait clairement entendu la voix d'Hubert, et tombant à genoux, il leva les mains jointes au ciel et s'écria avec effusion :

— Sauvés !... Sauvés !... Grâce te soient rendues, Seigneur !...

Il voulut se remettre au travail, mais il sentit ses forces le trahir.

Le désespoir s'empara de lui !... S'il n'allait pouvoir achever l'œuvre de la délivrance ?... Ce serait horrible !...

Déjà il cherchait autour de lui du secours.

Il ne vit personne tout à la ronde, ni sur le bord du fleuve, ni sur les hauteurs de la rive opposée, d'où l'on eût pu découvrir ses signaux.

Cependant au loin, sur la Moselle, il vit glisser un canot.

Il venait d'apparaître à l'un des nombreux détours du fleuve, il glissait rapidement sur l'onde agitée ; en peu de temps, il allait être au pied de la montagne ; il portait trois hommes. Jost les distinguait parfaitement.

— C'est un secours envoyé de Dieu ! s'écria Jost.

Et, animé d'un nouveau courage, il se remit

si ces trois suspects ne sont pas relâchés, M. Gladstone sera puni de mort.

— On annonce la démission de M. Tirard, ministre des finances.

M. Laboze quitterait aussi le sous-secrétariat des finances.

— Deux brigades de gendarmerie viennent d'être envoyées à Riom, et y séjourneront jusqu'à la fin du procès de Montceau-les-Mines.

— Une brochure venant de Genève et ayant pour titre « L'affaire de Montceau-les-Mines » a été saisie à la frontière.

Paris, 23 nov.

— Nous avons annoncé l'arrestation de l'anarchiste Joseph Bernard. D'autres arrestations devaient avoir lieu ce matin; mais lorsque le commissaire de police s'est présenté aux domiciles respectifs des prévenus, ceux-ci avaient disparu.

— Au nombre des anarchistes arrêtés à Lyon, la police vient de reconnaître un repris de justice qui a déjà subi neuf condamnations et qui était impliqué de nouveau dans une affaire de vol suivie de tentative d'assassinat, pour laquelle il était recherché dans le département de la Loire.

De tels individus ne pas rares parmi les anarchistes, collectivistes, révolutionnaires, et le procès qui se poursuit va le prouver.

— On lit dans le *Paris* :

L'après-midi, de jeudi une saisie générale des papiers de Bernard a été opérée.

Il résulte des papiers que Joseph Bernard avait quitté Lyon il y a six mois pour venir s'installer à Paris, et qu'il était en relations quotidiennes avec les comités anarchistes.

Paris, 23 nov.

Le prince Napoléon vient de publier une lettre en réponse à un article publié dans le *Correspondant*. Il nie avoir poussé à la guerre, soit en 1866, soit en 1870.

Lyon, 23 nov.

Deux individus ont été arrêtés hier à Lyon, pour participation au mouvement anarchiste.

COMÉDIE-FRANÇAISE. — **Le Roi s'amuse.**

Devant un auditoire des plus choisis, *Le Roi s'amuse* a reparu, après cinquante années, sur la scène de la Comédie Française.

Les lettres, les arts, la politique, les sciences, l'armée, l'industrie, la finance, le haut commerce, toutes les forces vives de la nation étaient représentées.

Des noms ?... Il faudrait désigner presque tous les spectateurs; car, parmi eux, les inconnus n'étaient que l'exception.

Dans la loge présidentielle, M. Jules Grévy avait offert l'hospitalité au grand duc Vladimir de Russie et à la grande duchesse qui, mal renseignée sans doute sur nos usages, était venue en chapeau fermé.

En face, dans une avant-scène, le président du Conseil, plusieurs ministres, des sous-secrétaires d'Etat : MM. Duvaux, Tirard, Devès, général Billot, Fallières.

Ça et là, dans les loges et les baignoires, MM. Gambetta, Jules Ferry, Caméscasse, les ducs d'Aumale et de Chartres, le général de Galliffet, Palami, Proust, Jules Simon, Camille Doucet, Emile Augier, Gaston Boissier, Sully Prudhomme, Mézières, Jhon Lemoine, J.-B. Dumas, Caro, Caillères, Dauville, Leconte de Lisle, Ch. de Bernier, Marius Fontanes, Hébrard, Coppée, Aren, Georges Charpentier, Arsène et Henri Houssaye, Al. Daudet, J. Claretie.

La Faculté de médecine était représentée par les docteurs Gavarret, Blanche, Ricard, Guéneau de Mussy; le barreau, par MM. Cléry, un fidèle des premières des Français, Oscar Falateuf, Rousse, Barboux.

Par une délicate attention de M. Perrin, les survivants de la première représentation en 1832, étaient placés aux fauteuils d'orchestre.

Les stalles de parterre et même les places du paradis, étaient des places de luxe.

Nous y avons remarqué : M. Francis Charmer, Lacroix, Vibert, Meissonnier, Garnier, etc. Au balcon étaient la princesse Mathilde, la duchesse de Fernand Hunez, Madame Adam, Sarah Bernhardt, etc.

La critique était au grand complet.

La finance était représentée par MM. de Rothschild, Aguado, Oppenheim, Erlanger, Caniando, Dreyfus, etc.

Quant à l'interprétation, elle n'a pas répondu à l'espoir des admirateurs du grand poète.

Saint-Juirs, juge ainsi les artistes dans la France :

« Un comédien moins bon, moins parfait, un excentrique, un original, un fantasque, un inégal comme Tallade eut été mieux dans la peau de Triboulet que le doyen respectable et respecté de la Comédie-Française. Toutefois, nous devons rendre cette justice à M. Got que dans les parties demi-teinte, il a satisfait tous nos desirs. La scène du jardin a été jouée par lui d'une manière admirable, avec des nuances de sentiment d'une douceur infinie. Plus tard, il a eu de superbes trouvailles dans son attitude, dans son jeu, sur sa physionomie, lorsqu'il vient chercher sa fille au Louvre et qu'il n'ose pas encore interroger les courtisans.

» En résumé, quel que soit le résultat de cette soirée, elle ne saurait nuire à la gloire de ce grand artiste, qui n'a jamais eu, que nous sachions, la prétention d'être un tragédien.

» M<sup>lle</sup> Bartet est bien mignonne; mais la pauvre petite est écrasée par son rôle. Au troisième acte, elle ne nous paraît pas avoir suffisamment conscience de l'attentat dont elle vient d'être victime et, au quatrième acte, on l'entend à peine. M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt était dans la salle. Hélas ! pourquoi n'était-elle pas sur la scène ?

» M. Maubant a débité la tira de de Saint-Valier, comme un pensum, avec une monotonie convaincue. Il a parlé de porter sa tête coupée comme si c'était une chose toute naturelle. La dignité est certainement une belle chose; mais il y a des cas où un peu d'exaltation ne nuirait pas.

» Ayant le parti pris d'être franc, nous avouons que les seuls comédiens qui nous aient paru à leur place, dans le *Roi s'amuse*, sont MM. Febvre et Mounet-Sully, et M<sup>lle</sup> Samary.

» M. Febvre a le sentiment du pittoresque qui manque absolument à M. Maubant. Fort bien costumé, élégant comme un gueux d'épée, il tire brillamment partie du rôle épisodique de Saltabail, qui est, du reste, un des plus faciles à aborder.

» M. Mounet-Sully avait une tâche plus ingrate. Il s'en est acquitté à souhait. Sacréation de François I<sup>er</sup> est belle et séduisante. C'est bien sous cet aspect de charmeur que nous nous représentons le roi chevalier. Il a le sourire voluptueux et la voix ardente et douce qui troublent les femmes. Il a l'élégance de la taille et du costume. C'est un conquérant de cœurs.

Les décors sont superbes et dignes de la Comédie-Française.

Les costumes, qui ont été fort admirés, ont été dessinés d'après les gravures du temps, sous la direction de M. Perrin.

La musique, qui tient une certaine place dans la pièce, a été faite par M. Delibes.

Dire que jusqu'à la dix-huitième représentation, la salle est complètement louée.

Les frais de décoration s'élevèrent en 1832 à quatre mille deux cents francs. Dans quelques jours on pourra faire la différence avec ceux faits pour la deuxième représentation.

Il y a cinquante ans, Victor Hugo toucha pour sa part de droits d'auteurs, la somme de 331 francs. Aujourd'hui, il touchera, avec la vente des billets d'auteur, une moyenne de mille francs par jour.

**Le prince Krapotkine**

ET LES ANARCHISTES STÉPHANOIS

Les renseignements que nous recevons de Genève viennent confirmer en tous points les détails que nous avons donnés sur les relations du prince Krapotkine avec le parti révolutionnaire de notre région.

Le Conseil d'Etat du canton de Genève a, en effet, procédé à une enquête sur les menées des anarchistes étrangers qui ont trouvé asile sur le territoire helvétique.

Les recherches du conseil ont établi que le prince Krapotkine a réuni de nouveau en faisceau les éléments révolutionnaires que la chute de la Commune de Paris, la mort de Bakounine et d'autres événements avaient désagrégés.

Ce chef nihiliste a également contribué pour une bonne part à la fondation des fédérations

stéphanoise et lyonnaise, qui poursuivent l'abolition de la propriété et tendent au bouleversement complet de l'ordre social actuel.

D'un autre côté, le gouvernement fédéral fait dire par divers journaux que le territoire suisse n'est en ce moment le théâtre d'aucune espèce de machination anarchiste, par l'excellente raison que tous les révolutionnaires étrangers qui préparaient autrefois leurs complots à Genève ont désormais pleine liberté pour opérer en France, dans les grandes villes industrielles, sans courir le risque d'y être inquiétés par personne.

(*Mémorial de la Loire*),

**CHRONIQUE LOCALE**

ET FAITS DIVERS.

M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'accorder des secours à plusieurs communes du Lot pour leurs maisons d'école.

Brengnes a obtenu...	3,000
Fontenac.....	4,000
Lissac.....	9,000
Pradines.....	6,000
Prudhomat.....	600
Souillac.....	1,200

M. Barrau, professeur d'enseignement spécial au Lycée de Cahors est nommé au même poste au Lycée de Bourges.

BACCALAURÉAT. — *Session de novembre.*

A la liste que nous avons déjà donnée des élèves du Lycée qui viennent de subir avec succès les épreuves du baccalauréat, nous sommes heureux d'ajouter :

Faculté de Toulouse (sciences). — MM. Combebias, Delpon.

Faculté de Clermont (lettres 2<sup>e</sup> partie). — M. Delteil.

Nous apprenons à l'instant le succès des élèves du collège des Petits-Carmes, dans le dernier examen des bacheliers devant la faculté de Toulouse.

Sont reçus, pour la deuxième partie, les élèves de philosophie : MM. Darnis, Engelibert et Michelet.

Et pour la première partie, l'élève de Rhétorique, M. Trabouyé.

TENTATIVE DE VOL.

Dans la nuit du 22 au 23 courant, des malfaiteurs se sont introduits dans le magasin de MM. Boutet et Entraygues, liquoristes, à Cahors, rue du Portail Alban, à l'aide d'effraction, en pratiquant au moyen d'une mèche anglaise une ouverture sur la porte d'entrée en face le crochet qui retient l'espagnolette; le morceau de bois enlevé de la porte en noyer est d'une grandeur de 7 centimètres carrés, entouré de 14 trous de mèche anglaise de 20 millimètres, il a été trouvé dans la rue à une distance de 15 mètres.

Les malfaiteurs avaient eu soin de coller sur ladite ouverture un morceau du *Petit Journal* afin qu'on ne vit pas la lumière de la rue. Ayant pénétré dans le magasin, les voleurs ont été dérangés par une cause inconnue et n'ont pu accomplir leur projet.

Les propriétaires n'ont constaté, le lendemain matin, aucune empreinte au coffre-fort qui se trouve dans ledit magasin; mais un tiroir qui renferme la recette de la journée, en portait une de 14 centimètres de largeur faite au moyen d'un ciseau.

Il y avait sur le bureau une pipe de valeur, une tasse en argent et deux manteaux, rien n'a été soustrait.

D'après les renseignements recueillis, cette tentative aurait eu lieu vers les trois heures du matin.

La justice informe.

Le nommé D..., Jean-Louis, propriétaire à Cahors, a la manie de collectionner les pièces de 20 fr. Il était parvenu à en remiser 22 et une de 10 fr. qu'il avait serrées dans une ceinture en cuir qu'il portait sur lui.

Dimanche dernier, à midi, il quitta sa ceinture, la plaça sur son lit et après avoir bien fermé sa porte, il fut dîner chez un voisin qui l'avait engagé; après le repas, il fut se prome-

ner jusqu'au soir. A ce moment, il rentra chez lui et voulut prendre de quoi payer son souper, mais il ne trouva ni bourse, ni pièces d'or. Aucune effraction n'existait à la porte; il pense qu'on s'est introduit chez lui à l'aide de fausse clé.

UN FREIN INSTANTANÉ.

M. le ministre des travaux publics, MM. les sous-secrétaires d'Etat à l'intérieur et aux travaux publics, MM. les directeurs de la construction et de l'exploitation des chemins de fer au ministère des travaux publics, sur l'invitation qui leur a été adressée par M. le directeur de la Compagnie d'Orléans, sont allés assister à l'expérience d'un nouveau frein instantané et automatique à air comprimé, dû à l'initiative de M. Wenger, ingénieur français.

L'expérience qui a eu lieu sur la ligne d'Orléans, entre Paris et Brétigny, a parfaitement réussi.

Le frein Wenger présente cet avantage entre autres, que les voitures qui en sont munies peuvent être, sans inconvénient, mêlées dans un même train avec des voitures munies du frein Westinghouse.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* nous communique l'avis suivant :

« Temps orageux sur l'Atlantique entre le 40<sup>e</sup> et le 50<sup>e</sup> degré de latitude pendant la semaine.

» De dangereuses perturbations arriveront sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège entre le 24 et le 26, accompagnées de bourrasques. Elles atteindront le nord de la France dans trois jours.

**Revue Agricole**

Le laboratoire municipal de Paris et le titre alcoolique des vins. — Le rapport du D<sup>r</sup> Menudier sur la situation des vignes dans la Charente-Inférieure. — Bulletin commercial.

Il existe à Paris un laboratoire municipal chargé d'analyser les substances alimentaires que le public y présente et de porter un jugement sur leur qualité. Ce jugement est formulé en appliquant à chacun des échantillons l'un des qualificatifs suivants : *bon, passable, mauvais*. C'est assurément fort commode; malheureusement on a négligé d'établir clairement la signification précise de ces trois mots, de sorte que les décisions du laboratoire donnent lieu tous les jours à des réclamations, parmi lesquelles il en est de très-justifiées. Ainsi nous trouvons dans le *Journal de l'Agriculture* une lettre de M. Paul Muller, viticulteur, correspondant de la Société nationale d'agriculture, lettre qui nous apprend que les chimistes officiels du laboratoire municipal considèrent comme n'étant pas loyal et marchand tout vin de copage dont la quantité d'alcool est inférieure à 10 pour 100 en volume.

Or tout le monde sait que beaucoup de vins qui ont moins de 10 pour 100 d'alcool ne laissent pas que d'être très-bons, très-sains et surtout très-loyalement faits. Presque tous ceux de la dernière récolte sont dans ce cas; ils seront donc presque tous mauvais, au jugement de ces messieurs. Il y a là, ce nous semble, un véritable danger pour les vins du Lot, dont une notable partie est expédiée à Paris : tel vigneron plein de conscience passe pour fraudeur, parce que son vin, soumis au laboratoire municipal, aura été déclaré *mauvais*, sans dire pourquoi. Il est vraiment malheureux que des choses dont dépendent les intérêts et l'honneur d'une catégorie nombreuse d'agriculteurs, soient traitées d'une façon aussi légère.

\* \* \*

M. le docteur A. Menudier, vice-président du comité central du phylloxera dans la Charente-Inférieure vient d'adresser au Ministre de l'agriculture un rapport sur la situation des vignes dans ce département. Voici un résumé rapide de ce rapport qui s'appuie sur les réponses des maires aux questionnaires et sur les renseignements fournis par les sous-comités d'arrondissements.

Le département possédait, avant l'invasion du phylloxera, 171,504 hectares de vignes; il en a perdu complètement 71,522 hectares; 23,291 hectares sont en outre considérés comm

devant disparaître à bref délai.

Quelques hectares seulement ont été soumis à la submersion, sans succès.

Des traitements au sulfure de carbone ont été appliqués à 188 hectares; ils ont donné de bons résultats sur environ la moitié de cette superficie; sur l'autre moitié, les traitements ont échoué, principalement à cause de la profondeur insuffisante du sol.

Il a été replanté 120 hectares en plants américains, soit producteurs directs, soit porte-greffe. Cette année, le Jacquez a beaucoup souffert de l'humidité, qui lui a donné le mildiou et l'anthracnose. L'Herbemont a été très-beau et a donné une abondante récolte. Les greffes, pratiquées avec des cépages du pays sur Riparia sauvage, Solonis, York-Madeira et Vialla, ont généralement réussi, et ont donné des raisins à la deuxième ou troisième feuille.

Les porte-greffe sont en général préférés aux producteurs directs.

Des pépinières de vignes américaines ont été établies dans tous les arrondissements ainsi que dans plusieurs chefs-lieux de canton. Elles sont en mesure cette année de distribuer 100,000 racinés et 200,000 boutures.

Après avoir donné ces renseignements, M. Menudier présente les conclusions adoptées par le comité, et qui sont les suivantes :

- 1° Ruine inévitable de notre vignoble;
  - 2° Impossibilité de reconstituer nos vignes avec nos plants français, mis directement en terre, comme autrefois;
  - 3° Inefficacité des insecticides dans les terres manquant de profondeur;
  - 4° Résistance sinon absolue, au moins très-grande, de quelques cépages américains.
- Ces conclusions sont aussi vraies chez nous que dans la Charente-Inférieure; c'est à nous d'en faire notre profit.

\* \* \*

**Bulletin commercial**

**Céréales.** — Prix par 100 kilog. — B<sup>é</sup>, 27 fr. 00. — Seigle, 17 fr. 25. — Orge, 18 fr. 00. — Avoine, 18 fr. 50.

**Vins.** — Les affaires sont lentes, mais sans baisse sensible.

**Bœufs.** — Prix du kilog. de viande sur pied au marché de la Villette :  
 Bœufs, 1 fr. 38 à 1 fr. 76, suivant la qualité.  
 Vaches, 1 fr. 32 à 1 fr. 64. id.  
 Taureaux, 1 fr. 24 à 1 fr. 50. id.  
 Veaux, 1 fr. 80 à 2 fr. 12. id.  
 Moutons, 1 fr. 22 à 2 fr. 06. id.  
 Porcs gras, 1 fr. 18 à 1 fr. 30. id.

C.....

**A VENDRE  
 DES PLANTS DE VIGNE  
 (EN PÉPINIÈRE)**

Tels que : **Plants de Méreau, Auxerrois et autres Plants du pays de première qualité.** La première pousse ayant au moins 50 centimètres. S'adresser à **M. BELMON (Henri)**, propriétaire à Lalande, près Bèlaye (Lot).

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**  
 du 18 au 25 novembre 1882

**Naissances.**

Lade, Jeanne, rue du Pont-neuf, 5.  
 Sers, Lucie, rue du Rampart, 1.  
 Fialbas, Henri, rue Daurade.  
 Rouquet, Jean, rue du Lycée, 16.  
 Courtiade, Elise, boulevard Sud, 28.  
 Desprats, Irma, rue Darnis, 14.  
 Faurie, Jean, rue de Labrevoir, 3.  
 Arbouys, Marie, à Cabessut.  
 Nouailles, Henri, Hortes de Coty.  
 Cubaynes, Auguste, à St-Henri.

**Mariages.**

Viguié, Antoine et Davy, Marie.  
**Décès.**  
 Séval, Marie, s. p., 56 ans, Citadelle.  
 Poujade, Antoinette, s. p., 74 ans, à St-Henri.  
 Astruc, Jean, 21 jours, rue Darnis.  
 Molinié, Thérèse, 52 ans, rue Feydel.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

La semaine va être assurée-t-on bien remplie au théâtre,

Jeu prochain début de la troupe Philibert dans la *Timbale d'argent*.

Dimanche, 3 décembre, concert donné par la *Lyre Cadurcienne*.

Le 5 décembre passage d'une troupe parisienne qui doit donner les *Rantzau*.

Enfin on annonce l'arrivée prochaine du Cirque Casanvi, qui jouera les soirs où le théâtre sera fermé.

Voilà qui consolera un peu du mauvais temps, qui décidément tourne à la *scie*.

**Dernières Nouvelles**

La *République française* craint que la Chambre, sur la question de la magistrature qui passionne à juste titre le pays, ne marche à un avortement.

Le *Soleil* déclare que tant que la réforme judiciaire ne sera qu'un expédient de parti pour chasser quelques magistrats de leurs sièges afin de donner leur place à d'autres, elle restera indissoluble.

Le *XXI<sup>e</sup> Siècle* critique vivement les erreurs de M. Hérisson dans la question des chemins de fer construits en 1882 et à construire en 1883, et espère que la commission du budget saura suppléer à l'incompétence du ministère.

Paris, 24 nov.

La première commission d'initiative a ajourné sa décision sur la proposition de révision de M. Andrieux, parce que M. Barodet a annoncé qu'il allait déposer une proposition dans le même sens.

Elle a entendu M. Lefèvre au sujet de la demande d'enquête sur les troubles de Montceau.

Le lieutenant-colonel Duchesne de la légion étrangère, est nommé commandant supérieur du cercle de S.ïda.

**Le vol du trésor royal**

DE SAINT-DENIS.

Un vol considérable a été commis, jeudi soir, à six heures, dans la basilique de Saint-Denis.

Profitant de l'absence des velleurs, les malfaiteurs se sont introduits dans la cathédrale.

Ils ont escaladé la balustrade placée à l'entrée du chœur et ont enfoncé trois portes de la sacristie. Ils se sont introduits ensuite dans une petite pièce où se trouve la vitrine contenant le trésor royal.

Après avoir commis l'effraction de soixante serrures, les malfaiteurs se sont emparés de trente-cinq objets d'une valeur inestimable, de sept couronnes royales, entre autres celles de Louis XVIII, du duc de Bourbon, des deux filles de Louis XV, d'un ostensor en argent ciselé de 1 mètre 20, de quatre paires de barettes d'un travail admirable, de huit patènes en vermeil ornées de pierreries.

Les voleurs se sont échappés de l'église vers huit heures, et il a été impossible de découvrir leurs traces.

Paris, 24 nov. soir.

Il résulterait des tableaux communiqués aujourd'hui à la commission du budget par M. Sadi Carnot, que l'exécution de l'ensemble des travaux coûterait 7 milliards, au lieu de 9,200,000,000, chiffre donné par MM. Tirard et Hérisson.

La commission d'initiative, vient de conclure au rejet de la prise en considération de la proposition de M. Lefèvre, tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur les troubles de Montceau.

**Bourse de Paris.**

Cours du 25 Novembre.

Rente 3 p. %	80.70
— 3 p. % amortissable	81.25
— 4 1/2 p. %	109.50
— 5 p. %	115.10

**CHRONIQUE FINANCIÈRE**

Paris, 23 novembre 1882.

La physionomie de la Bourse ne se modifie pas; toujours même absence d'affaires et même faiblesse de cours; de temps en temps les rachats des vendeurs arrêtent le mouvement de recul, le 5 0/0 vient de remonter de 113 50 à 113 80, le 3 0/0 de 79 55 à 79 80, l'Amortissable de 80 05 à 80 37.

Les institutions de Crédit restent offertes, la Banque de France à 5,160 le Foncier à 1,290, la Banque de Paris à 1,147 le Lyonnais à 570, le Mobilier Espagnol à 338.

Les Chemins ont encore perdu du terrain, le Lyon a reculé à 1,562, le Midi à 1,170, le Nord à 1,860,

Le Suez est tombé à 2,370, c'est-à-dire à 170 fr. au-dessous de son dernier cours de compensation.

La spéculation à la hausse sur les valeurs Orientales poursuit sa liquidation; le 5 0/0 Turc est lourd à 11 35, la Banque Ottomane à 730, l'Unifiée Egyptienne à 338.

En Banque, on est très ferme sur les actions du *Petit Journal* et du journal de la *France*.

Nous pouvons signaler également comme bonnes valeurs de placements les obligations de la Société d'Ameublement et les titres du Gros Camionage de Paris.

Une première répartition sera faite la semaine prochaine, de 35 0/0, aux créanciers vérifiés et affirmés de la faillite de la Banque de Lyon et de la Loire.

Les créanciers vérifiés et affirmés de la Société générale d'imprimerie anglo-française en liquidation, ayant son siège rue Saint-Honoré, 257, peuvent se présenter de 3 heures à 5 heures, chez M. Lamoureux, syndic, rue Chanoinesse, 14, pour toucher un dividende de 79 74 0/0 unique répartition.

Etude de M<sup>e</sup> LÉON TALOU, avoué licencié Boulevard Nord à Cahors.

**EXTRAIT**

D'UNE

**demande de séparation de biens**

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Combelles, huissier à Cahors, en date du vingt-un novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, en forme, dame Elisa Gourdon, sans profession, épouse du sieur Bessat Augustin, domiciliée avec lui à Lherm, ayant M<sup>e</sup> Léon Talou pour son avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, A formé contre son dit mari une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

L'avoué poursuivant,  
 Léon TALOU.

Etude de M<sup>e</sup> LÉON TALOU, avoué licencié Boulevard Nord à Cahors.

**EXTRAIT**

D'UN

**jugement de séparation de biens**

Suivant jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors le vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, en forme, dame Anne Montéil, sans profession, épouse d'Antoine Delmas, entrepreneur de travaux publics, domiciliée avec lui à St-Pierre-La-Feuille, commune de Maxou, ayant M<sup>e</sup> Léon Talou pour son avoué constitué.

A été déclarée séparée, quant aux biens, d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié conforme : Cahors, le vingt-cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

L'avoué poursuivant,  
 Léon TALOU.

**PRÉFECTURE DU LOT**

**EXPROPRIATION**

**POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841

**AVIS AU PUBLIC.**

Par acte passé devant nous, Maire de la commune de Cassagnes, le quinze octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, le sieur Filhol Guillaume, a cédé pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun n<sup>o</sup> 28,

**SAVOIR :**

- 1 are 25 de terre (section B, n<sup>o</sup> 92).
  - 8 ares 28 de pâture (section B, n<sup>o</sup> 717 bis).
  - 6 ares 58 de pré (section B, n<sup>o</sup> 719).
  - 1 are 75 de pré (section B, n<sup>o</sup> 697).
  - Etables (section B, n<sup>o</sup> 717 bis).
- moyennant la somme de sept cents francs.

Cassagnes, le vingt-cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

Le Maire,  
 GALIACY.

Etude de M<sup>e</sup> J. Billières, avoué-licencié, à Cahors, rue Ste-Claire, n<sup>o</sup> 52, près le Palais de justice.

**VENTE**

DE

**Biens de Mineurs**

A SUITE DE SURENCHÈRE DU SIXIÈME

Fixée au **neuf décembre prochain, jour de samedi à midi, pardevant et à l'audience du Tribunal civil de Cahors, chambre des criées, au Palais de justice de cette ville.**

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du premier août dernier, homologuant une délibération de conseil de famille des mineurs Delrieu, tenu sous la présidence de Monsieur le juge de paix du canton de Puy-l'Evêque, le vingt-quatre juin dernier, le tout en forme.

La dame Marie ou Maria Hebrard, sans profession, veuve de Gaspard Delrieu, domiciliée à St-Martin, commune de Duravel, ayant constitué M<sup>e</sup> Léon Talou pour son avoué près ledit tribunal civil

de Cahors, a été autorisée à faire procéder à la vente des immeubles appartenant à Alphonse et Léonce Delrieu, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec feu Gaspard Delrieu.

Le cahier des charges pour parvenir à cette vente a été déposé au greffe dudit tribunal civil de Cahors, où il est tenu à disposition du public.

Monsieur Delrieu Pierre, tisserand, domicilié à St-Martin, commune de Duravel, subrogé tuteur des dits mineurs a été régulièrement sommé d'assister à la première vente qui a eu lieu le dix huit novembre courant, devant Monsieur Arnault, juge commissaire, en cinq lots et adjugés au prix savoir :

- Le premier lot, de quinze cent francs;
- Le deuxième lot, de deux cent francs;
- Le troisième lot, de cent dix francs,

à M<sup>e</sup> Billières, avoué, qui a fait élection de command en faveur de M. Gustave Joubert, propriétaire domicilié à Duravel.

Le quatrième lot, de quarante francs ; Et le cinquième lot, de trente-cinq francs au dit M<sup>e</sup> J. Billières, avoué, qui a fait élection de command en faveur de Monsieur Jean Lascombe, propriétaire domicilié à Gendron, commune de St-Front (Lot-et-Garonne).

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt novembre courant, enregistré, expédié et notifié aux avoués poursuivant et adjudicataires.

Monsieur Antoine Alagnon, propriétaire domicilié à St-Martin-le-Redon, commune de Duravel, ayant constitué ledit M<sup>e</sup> Jules Billières, pour son avoué près ledit tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses personnes et demeure, a déclaré surenchérir du sixième le prix de chacun des cinq lots.

En conséquence, les dits cinq lots composés ainsi qu'il suit :

**Premier lot.**

Le premier lot comprenait : maisons et sols de maisons, situés à St-Martin, commune de Duravel, avec toutes bâtisses et dépendances, numéros 1,190, 1,198, 1,199, 1198, section F.

**Deuxième lot.**

Le second lot se composait : d'un pré situé à la Prade de la Feuille commune de Duravel, n<sup>o</sup> 1,117 section F contenant environ quatre ares soixante-dix centiares.

**Troisième lot.**

Le troisième lot se composait : d'un bois à la Braume commune de Duravel, numéro 1,850, contenant environ vingt ares, le bois a été complanté en vigne.

**Quatrième lot.**

Le quatrième lot se composait : 4<sup>o</sup> d'un taillis situé à la Combe, commune de Sauveterre, contenant environ trente deux ares, numéro 750 section E; 2<sup>o</sup> d'une châtaigneraie au même lieu, numéro 756, section E, contenant environ seize ares six centiares.

**Cinquième lot.**

Le cinquième lot se composait : de deux articles en pins et bois situés à Las Fonstanelles, commune de St-Front, numéro 180 et 181, section B, contenant environ l'un vingt-un ares, l'autre soixante-un ares soixante centiares d'après le cadastre, mais cette contenance paraît excessive.

Seront par suite de ladite surenchère remis aux enchères et publiquement revendus à l'audience du tribunal civil de Cahors, chambres des criées au palais de justice de cette ville, le neuf décembre prochain jour de samedi sur les mises à prix suivantes :

- Le premier lot, de dix-sept cent cinquante francs, ci ..... 1,750 fr.
- Le deuxième lot, de deux cent trente-cinq francs, ci ..... 235 fr.
- Le troisième lot, de cent trente francs ci. 130 fr.
- Le quatrième lot de quarante-sept francs, ci ..... 47 fr.
- Le cinquième lot, de quarante-un francs, ci ..... 41 fr.

en sus des charges.

NOTA. — Les frais exposés jusqu'au jour de la première adjudication viendront en diminution des prix

**Pour extrait certifié véritable :**

Cahors, le vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

L'avoué poursuivant,

J. BILLIÈRES.

**Société Générale**

POUR FAVORISER DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET L'INDUSTRIE EN FRANCE.

Société anonyme Fondée par décret en 1864. Capital 120 millions de francs. Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

**AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS :**

AGENCE DE CAHORS, RUE FÉNELON, 8.

Comptes de chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et escompte de coupons. (Paiement sans frais des coupons des Cies de l'Est, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de titres. — Envois de fonds. (Départements, Algérie et Etranger.) — Billets de crédits circulaires. — Encaissement et escompte des effets de commerce. — Avances sur titres. — Crédits en comptes courants et crédits d'escomptes sur garantie de titres. — Assurances. (Vie, incendie, accidents). — Souscriptions aux émissions. — Renseignements sur les valeurs de Bourse, etc.

**Nouvelle Encre.** J. GARDOT  
 n'ayant pas les Plumes, n'épatissant pas.  
 MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papetiers.

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES. — TOILES.

MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

P. BOI

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Élus, 7. — CAHORS.

Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats *directement* avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à **25 0/0 meilleur marché** que partout ailleurs.

Grand choix

de Toiles pur chanvre, Toiles blanches et crémees. — Linge de table. — Mouchoirs de poche. Couteils. — Etoffes pour meubles. — Couvertures. — Duvet pour Edredons. — Trousseaux et Layettes, etc., etc.

Grand choix

de Nouveautés pour Robes, teintes nouvelles. — Velours, Soiries. — Articles pour Deuil. — Châles, Flanelles. — Beau choix de Draperies pour Costume de dames, hommes et enfants. — Draps et Mérinos pour soutanes. — Corbeilles de mariage, etc., etc.

VIGNES AMÉRICAINES

Provenance franc de pied Américain.

MASSOU

Viticulteur, à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX COURANT POUR 1882-83 :

PORTE-GREFFES :		PRODUCTEURS DIRECTS :	
Boutures.	Racinés	Boutures.	Racinés.
Riparia, le cent, 5 f. »	13 f. »	Jacquez, le cent, 6 f. »	25 f. »
Solonis, — 5 »	13 »	Herbemont, — 5 »	22 »
Viala, — 4 »	10 »	Cunningham, — 4 »	12 »
York-Madeira, — 6 »	20 »	Elvira, — 6 »	25 »
Clinton, — 50 c. 2 »		Othello, — 40 »	100 »
Taylor, — 50 c. 2 »		Noah, — 25 »	60 »

GREFFES (sur garantie), livrables du 15 Mars au 15 Mai prochain. — On livre, l'année après, autant de Racines et Greffes d'une année, qu'il y a eu de marquants. — Chaque Propriétaire doit envoyer ses boutures françaises.

Greffes sur Boutures. Racinés. Greffes sur Boutures. Racinés.  
Riparia, le cent, 22 f. » 35 f. » Viala, le cent, 22 f. » 30 f. »  
Solonis, — 22 » 30 » Herbemont, — 25 f. »

Par quantité de dix mille, le cent, 20 fr. — Sans garantie de reprise, 5 fr. par cent meilleur marché.

RIPARIA, Boutures (Provenance Américaine) : Pour être sûr qu'il n'y a pas dégénérescence provenant de greffage sur vignes françaises, pris au DOCK, à BORDEAUX, par caisse de dix mille, 60 fr. le mille avec la *garantie de reprise*, en livrant l'année après autant de boutures qu'il y a eu de marquants. — Sans garantie, 50 fr. — Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

Franco, rendu en gare et d'emballage.

MEDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. DOUCÈDE prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.



Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

ADTE DU LOT GAILL

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

SUBSISTANCES MILITAIRES

FOURNITURE ET FABRICATION DE PAIN DE TROUPE A LA RATION.

Le public est prévenu que le 6 décembre prochain, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors, à l'adjudication du service de la *fourniture* et, s'il y a lieu, de la *fabrication* avec les farines de l'Etat, du pain nécessaire aux hommes de troupe de toutes armes, à faire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1883, dans la circonscription formée par le département du Lot.

L'adjudication sera faite par les soins d'une commission qui présidera le Maire ou un adjoint délégué.

Les personnes qui voudront prendre part à l'adjudication devront faire parvenir, avant le 25 novembre 1882 au soir, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire de la place de Cahors, une déclaration écrite faisant connaître leur intention, et indiquant : leur nom, prénoms, qualité et domicile, les entreprises semblables dont elles auraient été chargées précédemment, et les divers arrondissements de fourniture pour lesquels elles se proposent de concourir; ladite déclaration accompagnée, en outre, de certificats délivrés par l'autorité municipale et par le greffier du Tribunal de Commerce, et constatant la moralité et la non-faillite des postulants.

Le Sous-Intendant militaire donnera récépissé de chaque déclaration déposée.

A dater du 26 novembre, aucune déclaration ne pourra plus être reçue, et la liste ouverte par le Sous-Intendant militaire pour constater la remise des déclarations sera cessa irrévocablement.

La commission délibérera sur l'admission ou le rejet des concurrents au jour fixé par le président.

Tous les concurrents qui auront été déclarés admissibles recevront dans les 24 heures, par les soins du Sous-Intendant militaire, une lettre de convocation qui les invitera à se présenter à la séance d'adjudication le 6 décembre 1882.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges et de l'instruction sur le mode d'adjudication dans les bureaux des Intendants militaires des régions de corps d'armée, des Maires présidents des commissions d'adjudication, de tous les Sous-Intendants militaires chargés du service des subsistances militaires, et de toutes les Préfectures.

Cahors le 22 novembre 1882.

Le Sous-Intendant militaire, DUSSUTOUR.

JACQUEZ de la variété fructifère, RIPARIAS sélectionnés.

S'adresser à M. Elie DOUYSET, route Capestang, à Béziers (Hérault).

GUÉRISON CERTAINE des *dartres*, *démangeaisons*, *maladies* de la tête, *boutons* de toute nature; etc. etc.; par la pommade *Anti-Herpétique* (6-665-89). La pot. 1 fr. 50, envoi franco contre 1 fr. 65, timbre ou mandat poste. Seul dépôt: à Toulouse (Haute Garonne) pharmacie CALMEL, 9 rue Résomai.

Le Propriétaire-Gérant A. Layton

COLORATION DES VINS PAR LA TEINTE VÉGÉTALE

GARANTIE INOFFENSIVE ET EXEMPTÉ DE TOUTE MATIÈRE NUISIBLE

La dose pour 1 barrique de 225 litres..... 3 fr. »  
La boîte de six doses pour 6 barriques de 225 litres..... 16 »  
La boîte de 12 doses pour 12 barriques..... 30 »

Ce produit donne aux vins trop faibles une belle couleur pourpre, c'est-à-dire la couleur naturelle du vin, ne les trouble pas et aide à la clarification.

Expédition franco port et emballage contre mandat poste avec instruction détaillée; il est ajoutés, sur la demande du client, la manière sûre et pratique de fabriquer avec les raisins secs le vin et la piquette de ménage.

Adresser toutes demandes à M. COUSTILLAS Jeune, négociant Place Francheville, Périgueux.



MACHINES A COUDRE

De la Maison BARIQUAND et Fils

CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)

Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.

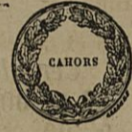
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4<sup>me</sup>.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

GUÉRISON CERTAINE & RADICALE de toutes les Affections de la Peau, des Plaies et Ulcères variés, qui sont souvent considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. Ce traitement ne dérange nullement le travail, il est à la portée des plus petites bourses, et dès le 2<sup>me</sup> jour il produit une amélioration très sensible. S'ad. à A. LENORMAND, 10<sup>me</sup>, Place à Tournan (Seine-et-Marne) Traitement par correspondance.

DEMANDE DE REPRÉSENTANTS

Une Manufacture d'Engrais, 46 ans d'existence, demande de suite des représentants sérieux visitant la culture, pour la vente de ses Phospho Guano et Superphosphates et engrais de toutes sortes. Bonne remise payée immédiatement. S'adresser L. SALLES, 64, rue de Saintonge, Paris.

COMPTOIR PHILIPPART

Franco et à crédit

ETRENNES UTILES

Montres, Pendules, Bijouterie, Meubles, Orfèvrerie de table. — Jeux et Jouets.

MACHINES A COUDRE

Envoi franco du Catalogue illustré de 200 dessins, sur demande au : Comptoir Philippart, 8, rue des archives, PARIS.

A LOUER

Présentement

UN APPARTEMENT

DE SIX PIÈCES

AUX TILLEULS,

Rue du Lycée, 27.

A VENDRE

Belle jument de 6 ans s'attelant et propre à la reproduction. S'adresser au cocher LABRUNIE, à Albas (Lot).

EAU DE ZENOBIE ultra LA COULEUR DES CHEVEUX POUR RÉTABLIR NON SEULE PARFAITE POUR RÉTABLIR

de la part de nos légionnaires qui ont bien fait que d'ailleurs. Maison fondée en 1807. S'adresser à M. SEGUIN, rue Ligier, BORDEAUX. On trouve chez tous les Pharmaciens et Parfumeurs.

Se trouve à Cahors, chez Brel, parfumeur, boulevard Nord; Dides aîné, boulevard Sud.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS

Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

de Cahors et des principaux établissements d'Education du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud no 3 à CAHORS, tous les mois du 4<sup>er</sup> au 8.

Faubourg Lédère, no 16, à BRIVE, du 9 au 30

de chaque mois.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.